

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 23 septembre 2011

Le 23 septembre 2011 se sont réunis en assemblée générale constitutive à la salle du foyer culturel à Mur de Bretagne, les fondateurs de l'association :

- LE BOUDEC Yannick, le Pont Guern, 22530 MUR DE BRETAGNE
- HENRIO Jean Paul, 1 rue des acacias, 56300 NEULLIAC
- BOSSE Gilbert, Quénécan, 22530 MUR DE BRETAGNE

L'assemblée générale désigne Jean Paul HENRIO en qualité de président de séance qui rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil d'administration et leur fonction ;

Présentation du projet de l'association :

Suite à la manifestation de fin août 2010 à Quénécan, de nombreuses personnes se sont intéressées à l'état du canal de Nantes à Brest et en particulier entre Guerlédan et Pontivy. Depuis août 2010 les élus de la Région Bretagne se sont rendus sur les lieux pour constater l'état du canal et promettaient d'agir rapidement. Effectivement, 4 portes d'écluses viennent d'être remplacées et la mise en eau des biefs est imminente. Afin de rester mobilisés et peser sur la région Bretagne Jean Paul HENRIO propose de créer une association pour faire réhabiliter le canal, pour rétablir la navigation de Pontivy jusqu'au barrage de Guerlédan ainsi que la réfection du halage pour la libre circulation des piétons, cyclistes et cavaliers et leurs montures.

Jean Paul HENRIO propose en titre « Association pour la réhabilitation du canal de Guerlédan à Pontivy » Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée, qui adopte à l'unanimité le titre proposé.

Présentation du projet des statuts :

Jean Paul HENRIO présente le projet de statuts, ce qui engage des débats sur les différents articles.

Adoption des statuts :

Après les discussions, le président soumet à l'assemblée les statuts, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Conseil d'administration :

Jean Paul HENRIO et Yannick LE BOUDEC font appel à candidatures pour constituer le premier conseil d'administration.

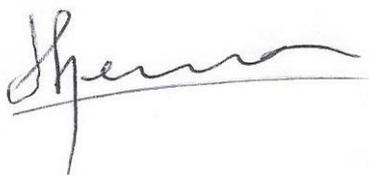
L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil d'administration, dont un membre délégué par commune riveraine du canal :

- Yannick LE BOUDEC, retraité, le Pont Guern, 22530 MUR DE BRETAGNE, coprésident 22
- Jean Paul HENRIO, retraité, 1, rue des acacias, 56300 NEULLIAC, coprésident 56
- Gilbert BOSSE, retraité, Quénécan, 22530 MUR DE BRETAGNE, trésorier
- Claude LE TOULOUSE, retraitée, Tacheno, 22530 MUR DE BRETAGNE, trésorière adjointe
- Christophe FERREIRA D'ALBINO, animateur sportif, Kerallain, 56300 NEULLIAC, secrétaire
- Michel PERAN, retraité, 5, rue de l'Argoat, 22530 MUR DE BRETAGNE, délégué pour Mur de Bretagne
- Bernard FIAUT, retraité, la Lande de Bézidel, 56480 SAINT AIGNAN, délégué pour Saint Aignan
- Arsène LE GAL, retraité, la Villeneuve St André, 56480 CLEGUEREC, délégué pour Cléguérec
- Jean VALY, retraité, 1, rue de la mairie, 56300 NEULLIAC, délégué pour NEULLIAC
- Jean Pierre LAFFONT, retraité, lande du Rhun, 56930 PLUMELIAU, délégué pour Pontivy

Les membres du conseil d'administration ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Il est dressé le présent procès verbal de l'assemblée générale constitutive signé par les 2 coprésidents.

Jean Paul HENRIO



Yannick LE BOUDEC

